

**Discours du Président JC Leroy**  
**Clôture du congrès des maires du Pas-de-Calais**  
**1<sup>er</sup> octobre 2026 à Longuenesse**

Monsieur le Président de l'Association des Maires du Pas-de-Calais,  
Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Vice-président du Conseil Régional,  
Mesdames et Messieurs les Parlementaires  
Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'être avec vous aujourd'hui à Longuenesse pour conclure ce congrès départemental des maires du Pas-de-Calais. Ce rendez-vous intervient quelques mois après le renouvellement de nos conseils municipaux. Il marque donc, pour beaucoup d'entre vous, le début d'un nouveau mandat, avec l'enthousiasme qui accompagne les projets à construire, mais aussi avec une conscience très claire des difficultés auxquelles nos communes sont confrontées.

Je veux d'abord féliciter les trente-cinq membres qui viennent d'être désignés au sein du conseil d'administration de l'Association des Maires du Pas-de-Calais, ainsi que celles et ceux qui auront la responsabilité d'en constituer le nouveau bureau. L'Association des maires joue un rôle essentiel dans notre département. Elle est un lieu de dialogue, d'échange d'expériences, parfois aussi de défense collective des intérêts des communes. Le Département entend naturellement poursuivre avec elle le partenariat étroit qui existe depuis de nombreuses années.

Ces dernières années, les élus locaux ont dû faire face à une succession d'événements que l'on aurait autrefois qualifiés d'exceptionnels : crise sanitaire, inondations, épisodes de canicule, tensions sociales, difficultés économiques, fragilisation de certains services publics, inquiétudes sur les finances locales. A chaque fois, ou presque, le maire se retrouve en première ligne. Quand une famille ne sait plus vers qui se tourner, elle appelle la mairie. Quand une rue est inondée, quand un équipement ferme, quand un commerce disparaît, quand un habitant rencontre une difficulté sociale, c'est encore souvent vers le maire que l'on se tourne. Cela dit beaucoup de la place particulière que vous occupez dans notre République.

Vous êtes les élus que l'on connaît, que l'on rencontre, que l'on interpelle directement. Cette proximité est une force considérable. Elle peut aussi devenir une lourde responsabilité lorsque les attentes de nos concitoyens dépassent largement les moyens d'action de la commune. C'est précisément dans ces moments-là que la coopération entre collectivités prend tout son sens.

Le Département du Pas-de-Calais est d'abord une collectivité des solidarités humaines. Cela peut paraître évident, mais je crois utile de le rappeler à une époque où l'on parle beaucoup de simplification institutionnelle et parfois un peu moins de la réalité quotidienne des habitants. Derrière les compétences départementales, il y a l'accompagnement d'un enfant confié à l'aide sociale à l'enfance, d'une personne âgée qui souhaite rester chez elle, d'une personne en situation de handicap, d'un allocataire

du RSA qui cherche à retrouver le chemin de l'emploi, d'une famille confrontée à un accident de la vie. Ce sont des réalités très concrètes. Dans ces situations, la qualité de la réponse publique dépend souvent de notre capacité à travailler ensemble. Les communes et les CCAS connaissent leur population. Ils repèrent les difficultés. Ils constituent très souvent le premier point de contact.

Le Département dispose pour sa part de professionnels, de compétences et de dispositifs qui peuvent apporter une réponse. Notre objectif doit donc être simple : éviter que nos concitoyens soient renvoyés d'un service à l'autre, d'une administration à l'autre, avec le sentiment que personne ne peut réellement les aider. C'est le sens de l'accueil social inconditionnel et du travail engagé avec les communes pour mieux connaître les besoins sociaux de chaque territoire. Il ne s'agit pas de demander aux maires de devenir des travailleurs sociaux ni au Département de se substituer aux communes. Il s'agit d'organiser intelligemment la proximité. Lorsqu'une personne pousse la porte d'un service public parce qu'elle rencontre une difficulté, elle ne devrait pas avoir à connaître la répartition exacte des compétences entre les collectivités pour obtenir une réponse. Cette idée peut paraître simple. Elle est pourtant fondamentale. Elle traduit une certaine conception de l'action publique : partir des besoins des habitants plutôt que de nos organisations administratives. Mais les crises auxquelles vous êtes confrontés ne sont évidemment pas seulement sociales. Elles sont aussi financières.

Nous savons tous dans quel contexte évoluent aujourd'hui nos collectivités. Les marges de manœuvre se réduisent, les dépenses augmentent et les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques nationales se répercutent inévitablement sur les territoires. Pour les communes, la situation est parfois particulièrement difficile. Il faut continuer à entretenir les bâtiments, les écoles, les voiries. Il faut répondre aux besoins des habitants. Il faut faire face à l'augmentation des coûts. Et dans le même temps, chacun est appelé à la plus grande vigilance budgétaire.

Cet après-midi, vos travaux ont abordé un autre sujet qui occupe désormais une place beaucoup plus importante dans les préoccupations des maires : celui de la prévention des risques et de la résilience.

Les événements récents nous ont montré que nous devons nous préparer à des crises plus fréquentes et parfois plus brutales. Les inondations qui ont frappé notre département ont profondément marqué plusieurs territoires. Les épisodes de chaleur deviennent plus intenses. Le risque de feux de végétation doit désormais être davantage intégré à nos réflexions. Face à ces évolutions, nous devons renforcer notre culture de l'anticipation. Cela passe par les plans communaux de sauvegarde, par la formation, par une meilleure information de la population et par une coordination toujours plus étroite entre les communes, les services de l'État, les associations de sécurité civile et les sapeurs-pompiers. Une crise se gère toujours mieux lorsqu'elle a été préparée. Dans ce domaine, le Département assume une responsabilité particulière à travers son engagement en faveur du Service départemental d'incendie et de secours. Je veux insister sur ce point. Le SDIS n'est pas une politique parmi d'autres, il constitue l'un des piliers de la protection de nos habitants. Derrière le budget que nous lui consacrons, il y a des casernes, des véhicules, des matériels, des formations, mais surtout des femmes et des hommes qui répondent chaque jour aux urgences. Il y a nos sapeurs-pompiers professionnels et il y a nos sapeurs-pompiers volontaires, dont l'engagement reste indispensable au fonctionnement de notre

modèle de sécurité civile, notamment dans les territoires ruraux. Il y a enfin ce maillage territorial auquel nous sommes profondément attachés.

Pour un maire, savoir qu'un centre d'incendie et de secours est présent à proximité représente beaucoup. Pour les habitants aussi. Lorsque l'urgence survient, personne ne s'interroge sur le coût d'une intervention ou sur l'organisation administrative du service. Chacun attend simplement que les secours arrivent.

Le Département continuera donc à prendre toute sa part au financement du SDIS. Nous le faisons parce que c'est une responsabilité essentielle. Nous le faisons aussi parce que les risques évoluent et que notre service d'incendie et de secours doit pouvoir disposer des moyens nécessaires pour y répondre :

Il faut investir dans les équipements ;

Il faut adapter les formations ;

Il faut préparer les équipes à des interventions nouvelles ;

Il faut également préserver le volontariat, qui demeure l'une des forces de notre organisation.

Tout cela représente évidemment un effort financier important.

Mesdames et Messieurs les Maires, au fond, les échanges de cette journée montrent une chose assez simple. Aucune collectivité ne peut aujourd'hui affronter seule les difficultés que nous connaissons. Les communes ne peuvent pas tout faire, le Département non plus et l'État ne peut pas davantage répondre seul à toutes les situations. Notre efficacité dépend de notre capacité à travailler ensemble, en respectant les responsabilités de chacun mais sans dresser entre nous des frontières administratives là où les habitants attendent avant tout des solutions.

Je sais que le début d'un mandat municipal est toujours une période particulière. Il faut passer des projets à leur mise en œuvre. Il faut parfois reprendre des dossiers difficiles. Il faut expliquer les choix. Il faut aussi accepter que tout n'aille pas aussi vite que nous le souhaiterions. À cela s'ajoutent aujourd'hui des contraintes nouvelles et une certaine inquiétude sur les moyens dont disposeront les collectivités dans les prochaines années. Dans ce contexte, je veux vous adresser un message très clair : le Département du Pas-de-Calais restera à vos côtés !

Dans un monde où les crises peuvent parfois donner le sentiment que tout devient plus incertain, nos concitoyens doivent pouvoir conserver quelques certitudes. Celle de trouver une mairie lorsqu'ils ont besoin d'un interlocuteur. Celle de pouvoir compter sur des services publics présents sur leur territoire. Celle d'être accompagnés lorsqu'ils traversent une période difficile. Et celle de savoir que, lorsque l'urgence survient, les secours seront là. Voilà ce que nous devons continuer à garantir ensemble. C'est une responsabilité exigeante. Mais c'est aussi ce qui donne tout son sens à nos mandats et à notre engagement au service du Pas-de-Calais.

Je vous remercie.